

19 FEV 1996

A 920

**AXIOME AUDIT**  
**Société Anonyme**  
**au capital de F. 267 800**  
**Siège Social : 215, rue Samuel Morse - Le Triade 3**  
**34000 MONTPELLIER**

**MONTPELLIER B 332 835 131 (88 B 1258)**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'an mil neuf cent quatre vingt seize,

Le 5 Janvier

A 18 heures

Les administrateurs de la société AXIOME AUDIT se sont réunis en Conseil, 215, rue Samuel Morse - Le Triade 3 34000 MONTPELLIER, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Monsieur Philippe MONLOUIS
- Monsieur Christian CLAVEL
- Monsieur Jacques CHEVALLEY
- Monsieur Michel COURS
- Monsieur Jean-Pierre VIANAY
- Monsieur Serge ZENOU
- Monsieur Didier PONCET

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Christian CLAVEL préside la séance.

Monsieur Didier PONCET remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

SP  
E

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

- Nomination du Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Guy BOULET, démissionnaire,
- Pouvoirs du Président du Conseil d'Administration,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Conseil rappelle la démission de Monsieur Guy BOULET, à compter du 3 octobre 1995.

Il précise que ce dernier a toutefois poursuivi, depuis cette date, l'exercice de ses fonctions de Président du Conseil d'administration à la demande du Conseil d'administration du 3 octobre 1995, afin de permettre la nomination de son remplaçant.

A ce jour, le Conseil prend à nouveau acte de la démission de Monsieur BOULET de ses fonctions d'administrateur et de Président et décide de nommer, à compter du 31.12.1995 Monsieur Philippe MONLOUIS, demeurant La Place 34670 SAINT-BRES et ce pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/99.

Monsieur Philippe MONLOUIS déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats de Président du Conseil d'Administration ou de membre du Directoire ou de Directeur Général unique d'une société anonyme.

En sa qualité de Président, Monsieur Philippe MONLOUIS assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Dans ces limites, le Président pourra partiellement déléguer ces pouvoirs.

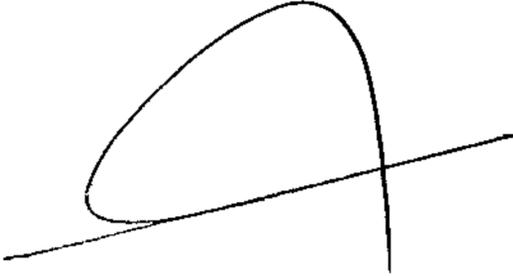
Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

Mr  
M

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Un Administrateur

A handwritten signature consisting of a large, rounded loop on the left and a vertical line extending downwards on the right, crossing a horizontal line that serves as a baseline.

Philippe MONLOUIS

(1)

Bon pour acceptation des fonctions  
de Président du conseil  
d'Administration.

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Monlouis', written over a horizontal line.

(1) Mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Président du Conseil d'administration ».